AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0964
FR0000064529-FS0375

18 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NSC GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 juin 2013, le seuil de 20% des droits de vote de la société NSC GROUPE et détenir pour le compte desdits fonds, 98 831 actions NSC GROUPE représentant 184 730 droits de vote, soit 18,03% du capital et 19,31% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une mise au porteur d'actions NSC GROUPE détenues par le déclarant.

[1] Sur la base d'un capital composé de 548 250 actions représentant 956 752 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.